Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID: 014-211404371-20240327-DELIB_2024_021-AR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

21/03/2024

AFFICHEE LE:

21/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRÉSENTS: 26

VOTANTS: 27

<u>DATE D'AFFICHAGE DE LA DES DÉLIBERATIONS</u>

28/03/2024

L'an deux mil vingt quatre, le 27 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS: Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS: Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

PROCURATIONS: Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION DE PÂTURES

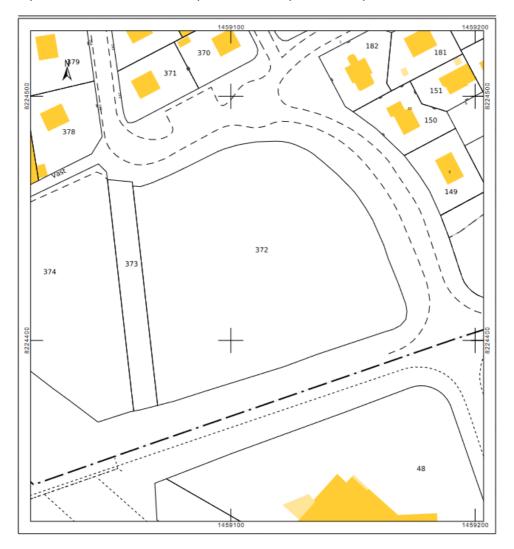
DELIBERATION N° DELIB-2024-021

RAPPORTEE PAR: Madame Josiane MALLET



ID: 014-211404371-20240327-DELIB_2024_021-AR

La Ville de Mondeville est propriétaire deux parcelles contiguës de pâtures, situées rue des Roches à Mondeville, cadastrées BX372 et 373, pour une superficie totale de 9 378 m2 et occupées actuellement par le centre équestre.



Ces parcelles constituent une réserve foncière et pourraient, dans l'attente, être louées.

Il vous est proposé de fixer un tarif de 350,00 € par an, pour la location de ces parcelles.

Après consultation de la Commission Finances, moyens généraux et commande publique du 20 mars 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **DE FIXER** à 350,00 € par an le tarif de location des parcelles cadastrées BX372 et 373 de la ville,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présenté délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID: 014-211404371-20240327-DELIB_2024_021-AR

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Maire, **Hélène BURGAT**